



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI EN FIN DE SEMAINE DERNIÈRE

Nous vous proposons un bref récapitulatif de ses débats et décisions.



“
Le Conseil a préparé l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre.”

Le Conseil d'administration a ouvert ses travaux par la préparation de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre destinée à trancher sur la mise en œuvre, ou non, d'une communication prête à l'emploi et d'un SVP CAPEB. Deux décisions qui ont ainsi pu être transmises au Réseau dès le vendredi afin que chaque CAPEB puisse en prendre connaissance et définir ses intentions de vote. Il a décidé que la CNAGS qui suivra cette AGE serait l'occasion de débattre de la réforme de la formation professionnelle (loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du RGE et de son évolution, du CITE notamment, sans oublier un point relatif à la campagne de communication.

Le Conseil a réfléchi aux grandes orientations budgétaires à prendre en considération dans la préparation du budget confédéral pour 2019. Plusieurs idées d'animation et de dynamisation syndicales ont été émises et seront chiffrées.

Au titre des questions internes, le Conseil a également fait le point sur les rentrées de cotisations, arrêté les tarifs du CIP, de PG Installation et de PG Maintenance pour 2019 ainsi que le montant des remboursements de frais et indemnités pour l'année prochaine.

Les dossiers examinés par le dernier Conseil d'Orientation et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau ont par ailleurs été étudiés par le Conseil qui a également pris connaissance des derniers audits réalisés par le Groupe de Suivi du Réseau.

Le Conseil d'administration a également débattu des conséquences de la réforme de la formation professionnelle sur les OPCA et, en conséquence, sur le choix que la CAPEB devra faire concernant le futur Opérateur de Compétences. En l'occurrence, le Conseil a considéré que la CAPEB devait continuer à travailler dans le cadre de la construction.

S'agissant des questions économiques, le Conseil d'administration a débattu de l'évolution du dispositif RGE voulue par les Pouvoirs publics en dépit de nos objections et de nos contre-propositions. Compte tenu des exigences sans cesse croissantes de l'État, et qui deviennent intolérables, il a été décidé que la CAPEB alerterait les ministres concernés (Logement et Écologie) pour qu'ils mettent un terme à cet emballement totalement injustifié et ne reposant sur aucune base objective. À défaut, la CAPEB se verrait dans l'obligation de ne plus inciter les entreprises à se qualifier RGE.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

→ LA CNAE MET L'ACCENT SUR LES CONDITIONS ET LES OUTILS D'ACCÈS DES PETITES ENTREPRISES AUX MARCHÉS

Mardi et mercredi, tous les délégués départementaux aux affaires économiques se sont retrouvés à la Confédération pour faire le point sur les dossiers en cours et ils sont nombreux, compliqués et souvent essentiels pour les entreprises artisanales du bâtiment !

Sabine Basili, vice-présidente en charge des affaires économiques et Présidente de la CNAE, a ouvert la réunion par un décryptage des évolutions réglementaires depuis 2 ans pour identifier les leviers économiques potentiels et rappeler les positions prises par la CAPEB. Les conseillers de la CNAE ont, tour à tour, apporté des exemples concrets.



Ainsi, la loi Elan a fait l'objet d'un premier éclairage, par Éric Le Devehat, Président de l'UNA Métiers de la Pierre. Michel Dumon est intervenu pour rappeler la position de la CAPEB sur les groupements puis Thierry Ravon a évoqué les modifications prévues de la loi de 1990 relative à la construction des maisons individuelles. Christophe Bellanger a complété ce tour d'horizon en évoquant l'entretien des colonnes

montantes que la loi Elan vient de transférer à Enedis. Jean-Marc Desmedt a pointé les aspects du projet de loi Pacte qui concerneront l'activité des entreprises artisanales du bâtiment tandis que Dominique Métayer en a fait autant sur la loi Essoc. La réunion s'est ensuite concentrée sur le Plan de rénovation énergétique des bâtiments qui a donné lieu à un état des lieux sur les évolutions en projet du dispositif RGE.

Tous ces textes ont un impact sur l'activité des entreprises artisanales du bâtiment mais pas toujours positif. La CNAE a cherché à trouver les points d'appui et les manques à combler afin d'élaborer le socle d'une position politique qui pourra être soumise au vote des délégués de l'assemblée générale de Nice dans le cadre d'une résolution.

Après un point de conjoncture, la Commission Nationale des Affaires Économiques s'est interrogée sur les mesures économiques qui devraient être prises pour dynamiser les marchés des petites entreprises du bâtiment. Ont ainsi été évoquées les mesures fiscales (CITE, primes, TVA, etc), les financements des programmes prévus l'année prochaine (et notamment les certificats d'économies d'énergie), les dispositions du projet de loi de finances (baisse des charges, augmentation des prix des carburants, etc). Antony Hadjipanayoutou a rappelé la position de la CAPEB sur la TVA et le CITE et David Morales s'est exprimé sur les certificats d'économies d'énergie. Après un rappel du rôle du délégué départemental des affaires économiques et

des témoignages sur les actions pouvant être mises en place pour animer ces questions localement, la première journée s'est conclue par une intervention du Président confédéral.



La matinée du mercredi a été entièrement consacrée aux outils et aux actions destinés à faciliter l'accès des petites entreprises du bâtiment aux marchés. Le Président de la SAS PNAB (plateforme numérique des artisans du bâtiment) est intervenu pour faire un point d'étape sur le développement de la plateforme 3.0 et son lancement prochain. Christophe Bellanger a développé le projet de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage d'une offre packagée intégrée. Jean-Jacques Châtelain a présenté le parcours RSE qui sera bientôt proposé aux entreprises qui souhaiteraient s'engager dans une telle démarche. Jean-Christophe Repon a présenté le guide du financement tandis que Catherine Foucher a rappelé l'intérêt des aides de l'Anah. Pour finir, Luc Potterie a rappelé que le FULL DEMAT s'impose désormais aux entreprises pour tous les marchés publics supérieurs à 25 000 €HT.

→ LES CONSTRUCTIONS SONT EN BAISSÉ

Le Ministère de la Cohésion des territoires a publié des chiffres peu enthousiasmants concernant les constructions de logements de septembre 2017 à août 2018.

Les professionnels avaient prévu les Pouvoirs publics que les risques d'un retournement de conjoncture étaient réels. Hélas, ils avaient raison : Sur cette période, les autorisations de construire ont diminué de 5 % en comparaison de l'année précédente. Ce recul a concerné autant les logements individuels (- 5,3 %) que les logements collectifs (- 4,8 %). Certes, les mises en chantiers continuent à afficher un solde positif mais toutefois moins important qu'auparavant

(+ 3%), laissant penser que la tendance à la baisse ne va pas s'arranger. D'ailleurs, pendant l'été, les autorisations comme les mises en chantier se sont orientées à la baisse : respectivement - 2,8 % et - 1,1 %.

Le Ministère relève par ailleurs que si le nombre d'annulations de construction est stable concernant les logements individuels (près de 11 %), il continue à progresser sérieusement pour le collectif (près de 26 %).

Dans le même registre, le Ministre constate que les délais d'ouverture des chantiers augmentent, tant pour l'individuel que pour le collectif.



-5%

LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE ONT REÇUÉ FORTEMENT DEPUIS UN AN.

3,7 MILLIONS

DE PERSONNES VIVENT
EN SITUATION DE PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE.

GOVERNEMENT

→ HARO SUR LES PASSOIRES THERMIQUES !

Vraiment ? C'est en tout cas ce que le nouveau ministre de l'Écologie a déclaré. Pour rénover l'ensemble des passoires thermiques que compte l'Hexagone dans les dix prochaines années, les Pouvoirs publics prendront des mesures d'accompagnement et... de contraintes. Les propriétaires, occupants ou non, sont clairement dans le collimateur. L'idée d'un bonus-malus pour la qualité des logements commence à faire son chemin. François de Rugy souhaite également que l'efficacité

énergétique fasse pleinement partie des critères de décence d'un logement et même soit une raison d'obligation de travaux lors des mutations. Cette tentation n'est pas nouvelle. Nous l'avons constamment combattue, et ce depuis les premières réflexions du Grenelle de l'Environnement, parce que nous sommes convaincus qu'elle aboutirait à un blocage du marché. Plutôt que de devoir réaliser des travaux, certains propriétaires pourraient, en effet, renoncer à louer leur bien. C'est l'exemple parfait de la fausse bonne idée !

→ UN REMANIEMENT MINISTÉRIEL QUI CONCERNE BEAUCOUP LES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Pour traiter des questions liées au logement, la CAPEB avait travaillé jusqu'à présent avec Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et, pour les questions plus sectorielles, avec Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances plus ou moins en charge de l'artisanat. L'un et l'autre ne font plus partie du Gouvernement.

Jacqueline Gourault y devient Ministre de la Cohésion des Territoires. La sénatrice du Loiret-Cher (Modem) était précédemment ministre auprès du Ministre de l'Intérieur. Julien Denormandie reste à ses côtés mais

prend du galon en passant de Secrétaire d'État à Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement.

La CAPEB ne peut que se féliciter que le gouvernement dispose à nouveau d'un Ministre en charge du logement et espère vivement que de ce fait, certains dossiers puissent bénéficier d'arbitrages positifs en notre faveur.

Fait son entrée également, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, portefeuille ministériel qui reste confié à François de Rugy. Elle était jusqu'ici directrice générale

des affaires publiques de la communication de Danone (et anciennement déléguée générale à l'emploi et la formation). Elle remplace donc Sébastien Lecornu dans cette fonction.

On notera qu'il n'y a toujours pas de ministère ni même de secrétariat d'État dédié aux petites entreprises et à l'artisanat qui représentent pourtant 98 % des entreprises en France !

Sans attendre, la CAPEB va évidemment s'employer, comme à chaque fois à prendre contact avec ces nouveaux venus pour les informer des besoins et des attentes des entreprises artisanales du bâtiment et leur faire part de nos revendications.

SOCIAL

→ PRODUIT DE FAÇADE PPG : LES ARTISANS TESTEURS ONT DONNÉ LEURS AVIS !

Après 3 mois de mise à l'épreuve sur les chantiers, la campagne de tests d'un produit de façade PPG (Seigneurie Gauthier) touche à sa fin.

L'industriel PPG, l'UNA PVR de la CAPEB et l'IRIS-ST se sont retrouvés en CAPEB Mayenne dernièrement pour une réunion de bilan et d'échanges avec l'ensemble des artisans testeurs de Sarthe et Mayenne. Cette réunion a permis aux artisans de s'exprimer librement sur le Pancrytex D2 de la gamme Aéro de PPG, un produit de façade qui a la particularité d'avoir une densité plus faible que les produits traditionnels, le bidon de 15 L devient ainsi moins lourd à porter (environ 15 kg).

Les testeurs ont pu échanger avec PPG sur les différentes caractéristiques du produit, notamment son poids, mais également sur la performance technique du produit, son confort d'application, son ergonomie ou encore son conditionnement. Grâce à leurs savoir-faire et leur expérience, un débat constructif et enrichissant s'est instauré entre les entreprises artisanales et PPG. Dans les prochains mois, l'IRIS-ST reviendra vers les testeurs pour les tenir informés des suites qui seront données par PPG à ces tests.

FORMATION

→ CAPECOBAT LE MOOC A OUVERT CETTE SEMAINE

La CAPEB Grand Paris, en partenariat avec la CAPEB Grande Couronne Île-de-France et l'Union régionale Île-de-France ont mis au point un projet lauréat du PACTE intitulé CAPECOBAT.

Cet outil qui repose sur les valeurs de la CAPEB (accès direct aux marchés, promotion de la cotraitance, en particulier) a été conçu avec l'appui de l'Ademe, l'USH et l'AORIF, notamment.

Dans ce cadre, une formation en ligne (MOOC) est ouverte depuis le 16 octobre. Elle s'adresse à tous les artisans du bâtiment qui souhaitent développer leurs compétences sur la rénovation énergétique, sur les marchés publics et sur les chantiers du logement social. Elle vise en particulier les professionnels d'Île-de-France mais tous les artisans et leurs salariés installés dans d'autres régions peuvent suivre cette formation. Cette formation, prévue sur 5 semaines,

se terminera le 4 décembre. Toutefois, les professionnels intéressés peuvent s'y inscrire jusqu'au 3 décembre. Chaque semaine, cours et quizz retiendront les professionnels désireux de suivre cette formation en ligne pendant 45 minutes environ. À l'issue des 5 semaines de formation, un examen final leur sera proposé et donnera lieu à une attestation de réussite qui pourra être valorisée auprès des bailleurs sociaux.

CAPECOBAT Le MOOC s'ajoute ainsi à l'offre actuelle des MOOC du bâtiment qui portent autant sur l'optimisation des chaufferies que sur les défis techniques juridiques et commerciaux, ou encore sur le bâtiment passif et bas carbone, la transition numérique ou la construction durable en zone humide. Le choix s'élargit donc avec ce nouveau module dédié à la rénovation énergétique en logement social. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.mooc-batiment-durable.fr.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉFLEXIONS SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Le groupe de travail interne à l'U2P chargé de définir une position politique sur l'assurance chômage s'est réuni cette semaine. Il s'agissait d'arrêter le positionnement de l'U2P sur les diverses hypothèses qui se présentent en vue de faire faire des économies au régime.

ENTRETIEN AVEC LE DÉPUTÉ CHERPION



La CAPEB a beaucoup travaillé avec Gérard Cherpion, député des Vosges, sur nombre de sujets et notamment sur la dernière réforme de la formation professionnelle et les changements qu'elle apporte dans le domaine de l'apprentissage. Le Président Liébus l'a reçu mardi et a évoqué avec lui les principaux autres sujets sur lesquels il sera sans doute très présent, notamment l'assurance chômage et les retraites. La question du SPI a également été abordée, le député regrettant, comme nous, que ce stage ne soit plus obligatoire.

COLLOQUE U2P SUR LES RETRAITES

L'U2P a organisé ce jeudi un colloque sur la réforme des retraites. À cette occasion, le Haut-Commissaire chargé de la réforme, Jean-Paul Delevoye, a été invité à préciser les enjeux et les objectifs de la réforme qui a déjà fait l'objet de nombreuses concertations entre le Haut-Commissaire et les partenaires sociaux.

AG DU VAR

Le Président confédéral devait se rendre vendredi à la CAPEB du Var qui tenait son assemblée générale.

LOBBYING

→ L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES A COMMENCÉ

Dès les travaux en commission, la CAPEB est intervenue auprès des parlementaires pour les alerter sur les conséquences d'un CITE reconduit dans sa version minimaliste tant sur l'activité des entreprises artisanales du bâtiment que sur l'incitation des ménages à réaliser des travaux. Le Président de la CAPEB a réexpliqué cette problématique au rapporteur général de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale qu'il a rencontré le 3 octobre dernier.

Au cours de l'examen du projet de loi en commission, la CAPEB a proposé aux parlementaires de voter deux amendements, l'un destiné à revenir sur la suppression du tarif réduit de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier (qui alourdira donc les charges des entreprises), l'autre pour étendre l'application du taux réduit de TVA aux travaux d'accessibilité.

En effet, avec seulement 6 % de son parc de logements existants adaptés à la perte d'autonomie des occupants, la France ne répond pas aux enjeux liés à l'adaptation de la société au vieillissement de la population et ne relève pas le défi de la mise en accessibilité du cadre bâti. Chaque année 280 000 personnes de plus de 65 ans chutent dans leur logement non adapté à leur situation. Il faut également souligner que les personnes en situation de

handicap continuent d'éprouver de grandes difficultés pour se loger convenablement et confortablement.

Le texte a commencé à être examiné cette semaine en séance publique par les députés. Bien que le Président Liébus ait déjà rencontré le rapporteur général de la commission des finances, nous continuons à œuvrer auprès des parlementaires pour les convaincre de revenir à un CITE plus attractif.

Nul doute que la fiscalité environnementale sera au cœur de ces discussions budgétaires. La taxe carbone, qui a déjà été relevée de 3,7 milliards cette année, devrait l'être encore de 3 milliards en 2019. Un choix politique assumé par le Gouvernement mais que des députés voudraient bien atténuer, notamment compte tenu de la flambée des prix des carburants.

L'idée d'une prime pour les ménages ruraux ainsi pénalisés dans leurs déplacements serait à l'étude.

On rappellera que la CAPEB – comme la CNATP – se sont mobilisées pour contester la suppression de l'exonération de la TICPE pour notre secteur (alors qu'elle demeure pour les agriculteurs notamment).

Le Gouvernement n'entend pas revenir sur cette suppression mais il étudierait un dispositif permettant de répercuter sur les contrats publics de travaux le coût généré par cette suppression. À suivre donc !

(Suite de la p. 1)

De même, s'agissant de l'appel à programme CEE qui a été lancé par les Pouvoirs publics et qui a fait l'objet d'une démarche commune de la filière en juillet dernier (dite « Profeel »), le Conseil d'administration a décidé que la CAPEB participerait à ces travaux uniquement si si la filière a effectivement la possibilité de les piloter, comme cela s'est fait, avec succès, dans le cadre des programmes PACTE, PTNB et PRDA.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des débats du Conseil des Professions du 5 octobre dernier et approuvé le projet d'offre packagée qui permettrait aux plombiers chauffagistes de proposer à leurs clients une offre de financement de leurs installations de chaudière, basée sur des versements mensuels compris entre 60 et 100 € (selon le type de chaudière) pendant une durée de cinq ans.

Le Conseil d'administration s'est ensuite prononcé en faveur du renouvellement de l'accord de partenariat institutionnel avec ENEDIS qui est un interlocuteur incontournable des professionnels sur le terrain.

Enfin, il a examiné et approuvé une nouvelle proposition de partenariat commercial pour Béranger Développement et la CAPEB avec Initial, loueur de vêtements et d'articles d'hygiène sanitaire et de propreté.

Pour finir, le Conseil d'administration a commenté les dernières rencontres de l'U2P, détaillé les actions de lobbying que la CAPEB conduit auprès des parlementaires concernant les projets de loi en cours (PACTE, PLF 2019 et PLFSS 2019) et fait un premier point sur la campagne de communication qui a été lancée le lundi précédent sa réunion.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018